Du 1er au 30 septembre 2017

ACTUALITÉ DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Auvergne - Rhône-Alpes

Intitulé de la Convention Collective	Code IDCC	Thématique de l'avenant	Arrêté d'extension au JO	Texte de l'avenant
Activités de production des eaux embouteillées, des boissons rafraichissantes sans alcool et de bière	1513	Salaires	Lien	Lien
Carrières et de matériaux (Employés, techniciens et agents de maîtrise - Auvergne-Rhône-Alpes)	135	Salaires	Lien	Lien
Carrières et de matériaux (Ouvriers - Auvergne-Rhône-Alpes)	87	Salaires	Lien	Lien
Coiffure et professions connexes	2596	Salaires et prime d'ancienneté	Lien	Lien
Paysage	7018	Frais de santé et prévoyance	Lien	Lien

AUVERGNE				
Bâtiment (Employés, techniciens et agents de maîtrise - Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)	2609	Salaires	Lien	Lien
Bâtiment (Ouvriers - entreprise occupant plus de 10 salariés - Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)	1597	Salaires	Lien	Lien
Bâtiment (Ouvriers - entreprise occupant plus de 10 salariés Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)	1597	Indemnités de repas et de petits déplacements	Lien	Lien